Canton du Valais

COMMUNE DE ORSIERES

Annexe au règlement communal relatif aux résidences secondaires (R/R2)

Secteur
Orsières - Champex - La Douay

1:5'000

Zones réservées exclusivement à la construction de résidences principales et à la transformation ou au changement d'affectation de bâtiments existants selon l'art.5, lettre a du R/R2
(Les villages d'Orsières, Somplaproz, les hameaux de Chamoille, Chez les Giroud, Chez les Reuses, Commerie, La Douay, La Rosière, Le Bioley, Issert, Reppaz, Prassurny, Soulalex, Verlonnaz
ainsi que la zone " Village " des hameaux des Arlaches et de Praz-de-Fort)

Zones ouvertes aux constructions de résidences secondaires sous réserve
de l'octroi par le Conseil municipal du contingent de SBPu selon l'art.5, lettre b du R/R2
(Les centres touristiques de Champex et la Fouly, les hameaux de Branche d'en Haut,
Branche d'en Bas, Chez les Addy, Maligue, l'A-Neuve, Prayon, Saleynaz
ainsi que les zones d'extension de Les Arlaches (sans le village) et de Praz-de-Fort (sans le village))

Zones d'intérêt général (à titre informatif)

Date	Projeté	Dessiné	Contrôlé
02.11.2011	AFO	OE	RS
---	---	---	---
---	---	---	---
---	---	---	---
---	---	---	---
---	---	---	---

Auteur du projet :

BISA
Bureau d'ingénieurs SA
info@bisaconsult.ch
www.bisaconsult.ch
tél. 027 455 73 73 fax 027 455 73 75